

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 12 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 juillet 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
M. Alain COSSON	M. Florent MONEYRON
M. Christian BOURNAT	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Philippe BEAL, M. Michel SEVE

Etaient représentés (procuration) :

M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)  
 Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)  
 Mme Anne-Marie OLIVON (à Mme Catherine MORAND)  
 Mme Eliane GRANET (à M. Gilles MARQUET)  
 M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)  
 M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)  
 M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)  
 M. Lucas ANTOINE (à M. Yannick DUPOUÉ)  
 Mme Laurence GONINET (à M. Michel SEVE)

Etaient absents :

M. Jean-Baptiste GIRARD, M. Patrick GIRAUD, Mme Julie MONTBRIZON, Mme Déolinda DE FREITAS, M. Bernard FRASIAK

**VOTE :** En exercice : 35      Présents : 24 / Représentés : 9      Votants : 33

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : FINANCES – Aire d'accueil des gens du voyage – modification du règlement intérieur**

## AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

\*\*\*\*\*

- Vu le décret 2019-1478 du 26/12/2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier
- Vu la délibération de la Communauté de Communes du 29/05/2008 fixant les modalités de fonctionnement et les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Lezoux.

Le décret cité en référence impose la mise en conformité des règlements intérieurs des aires permanentes d'accueil avec le règlement intérieur type annexé au décret. Afin de disposer d'une cohérence territoriale et d'éviter la concurrence entre les aires du département, l'AGSGV a été missionné pour coconstruire avec les EPCI concernés la proposition du règlement intérieur jointe en annexe.

Les modifications portent sur les règles d'occupation qui seraient liées à la superficie ainsi que sur la politique tarifaire qui passerait de 1.50€ par emplacement à 1€. Cette baisse pourrait en partie compensée par la possibilité de rajouter une résidence mobile supplémentaire sur chaque emplacement. L'impact budgétaire estimée serait une perte de 774€.

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider le règlement intérieur et les tarifs correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 juillet 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente